

LA LETTRE DU PRITH Pays-de-la-Loire

www.prith-paysdelaloire.org

n°10 - Juillet 2015

Actualités du Prith

→ Le tableau de bord du Prith dans sa version mise à jour du mois de juin 2015 est en ligne sur le site du Prith

Le tableau de bord du Prith a pour objectif de dresser un état des lieux de la situation de l'emploi des travailleurs handicapés dans la région au travers des 4 axes de travail du Prith : accès à la formation, accès l'emploi, mobilisation des employeurs et maintien dans l'emploi. Le tableau de bord, actualisé à échéance régulière, est essentiellement à visée régionale mais s'ouvre également sur une approche départementale voire nationale lorsque les données sont disponibles.

En savoir plus

→ Séminaire Maintien dans l'emploi de Vendée

Dans le cadre du plan d'action du Prith, le département de la Vendée a organisé le 12 juin 2015 son 2^{ème} séminaire Maintien dans l'emploi.

Sous l'égide de la Direccte et de l'Agefiph, le groupe de pilotage composé de l'ensemble des institutions intervenant dans le champ du maintien dans l'emploi s'est appuyé sur l'actualité pour définir comme thématique à cet événement : "La formation comme outil du maintien". Ce sont près de 60 personnes qui ont assisté à ce séminaire au cours duquel un point d'actualité sur la réforme de la formation professionnelle a été fait en présence d'Opcalia, de Constructys et du Fongecif avec un focus particulier sur le Compte Personnel de Formation et le Conseil en Evolution Professionnelle. Une table ronde sur le CRPE (Contrat de rééducation professionnelle en entreprise) a réuni l'ensemble des institutions concourant à sa mise en oeuvre. Un questionnaire de satisfaction, complété par les participants, a confirmé l'intérêt de cet événement pour les professionnels et rendez-vous est pris pour l'année prochaine. Nous rappelons que l'ensemble des supports sont disponibles dans <u>l'espace privé du site du Prith</u> au sein de la rubrique Axe thématique Maintien.

→ NAO : Comment faire ? Un outil du Prith à votre disposition

Un bilan des travaux réalisés en Sarthe sur la Négociation annuelle Obligatoire (NAO) des employeurs vient d'être réalisé par la coordination. Ce document présente les travaux de 2011 à 2014 d'un groupe de travail en Sarthe composé de représentants de syndicats de salariés, de syndicats patronaux, de branches professionnelles, de l'Agefiph et des acteurs spécialisés du champ du handicap.

L'objectif de ce document est de présenter les réflexions qui ont pu être échangées sur cette thématique, les difficultés et réussites rencontrées par le groupe de travail et les outils réalisés en commun.

Une grille d'auto-diagnostic permettant de démarrer une négociation vers un accord d'entreprise a été élaborée par les participants du groupe de travail en 2012 et 2013. Elle comporte le recensement des éléments d'analyse sur la situation de l'entreprise, ses projets, sa situation actuelle sur la thématique de l'emploi et du handicap, ses perspectives et modalités d'embauche

et de maintien, ses freins, ensemble de constats lui permettant d'aboutir à la définition d'un plan d'action à réaliser dans une étape 2.

Ce document présente par ailleurs les remarques des participants sur les ingrédients favorables à la signature d'un accord d'entreprise, les erreurs à éviter. La grille d'auto-diagnostic et le document synthétique sont à votre disposition dans la rubrique Employeur de <u>l'espace privé du</u> site du Prith.

→ Les dernières manifestations employeurs et handicap en Maine-et-Loire et Loire-Atlantique

=> En Loire-Atlantique :

Le 27 Avril à Saint-Herblain était organisé pour la 2^{ème} édition du "salon Employeur et handicap 44". Sur une journée complète, les employeurs de Loire-Atlantique ont pu rencontrer sur des stands : les partenaires de l'obligation d'emploi handicap, les EA et Esat, les structures d'intérim et leurs missions handicaps, ainsi qu'un certain nombre de fournisseurs de matériels techniques de compensation du handicap ou d'aides à l'accessibilité.

Quatre conférences de 30 minutes ont été animées avec l'appui des partenaires du département, conférences au cours desquelles les thématiques suivantes ont été abordées :

- Comment s'associer avec le secteur protégé et adapté pour remporter les appels d'offres ?
- Les aides à l'emploi pour l'embauche de personnes en situation de handicap
- Le médecin du travail, acteur clé du maintien dans l'emploi
- L'accessibilité : où en est-on ?

Le repas était organisé par les Esat du département et un certain nombre de démonstrations sur les activités des Esat dans le domaine des espaces verts ont été présentés sur le site. Ce salon était organisé avec l'appui des partenaires du Prith de Loire-Atlantique et avec le soutien logistique et organisationnel du Medef 44.

Environ 400 visiteurs et exposants ont participé à cette action.

=> En Maine-et-Loire :

Le 4 juin à Saumur en Maine-et-Loire a été organisé la 2^{ème} manifestation Employeurs et handicap en Maine-et-Loire.

Après Cholet, le 31 mars avec plus de 70 participants, le 4 juin sur le site de Saumur plus de 50 personnes étaient présentes. La manifestation, animée avec l'appui d'une Compagnie Théâtrale, a abordé les sujets de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Trois employeurs ont témoigné (Terrena Semences - Martineau - EHPAD Vivre ensembles) de leurs réussites et des difficultés rencontrées et deux salariés en situation de handicap ont présenté leurs parcours dans ces entreprises. Parmi les situations évoquées, un large point a été fait sur l'embauche en alternance au travers de l'exemple d'une salariée en contrat de professionnalisation, et celle d'une embauche par un groupement d'employeurs. Des stands permettaient aux employeurs présents de se documenter et de pouvoir partir avec des contacts. Les partenaires et réseaux d'employeurs du Maine-et-Loire, largement impliqués dans l'organisation de ces manifestations ont exprimé leur satisfaction; les bilans des manifestations de Cholet et Saumur sont consultables sur le site du PRITH dans la rubrique Employeur de <u>l'espace privé du site du Prith</u>.

Les prochaines actions en Maine-et-Loire se dérouleront :

- le 8 octobre à 18h30 dans les locaux de la Maison de Pays à Segré
- le 19 Novembre à 18 h30 dans les locaux de l'entreprise Cointreau à Saint Barthélémy d'Anjou.

Agenda

Les matinales CGPME: rencontre entre employeurs et travailleurs handicapés (44)

Rencontres directes en entreprise, entre responsables de PME et chercheurs d'emploi, positionnés par les différents organismes de placement dont Cap emploi.

Simulations d'entretiens de recrutement, debriefing collectif et mises en relation.

Dates des prochaines matinales :

→ 17 septembre 2015 : Saint-Nazaire (44)

→ 15 octobre 2015 : Saint-Herblain (44)

→ 26 novembre 2015 : Saint-Nazaire (44)

Inscriptions: Mme Guihéneur par téléphone au 02 40 52 04 24

ou par mail emploihandicap@44cgpme-pdl.fr
Informations complémentaires : www.cgpme-pdl.fr

Manifestations employeurs et handicap de Maine-et-Loire

- → 8 octobre 2015 : Segré dans les locaux de la Maison de Pays (18h30)
- → 19 novembre 2015 : Saint Barthélémy d'Anjou dans les locaux de l'entreprise Cointreau (18h30)

Les séminaires maintien dans l'emploi du Prith

→ 24 septembre 2015 : Maine-et-loire à Angers

→ 9 novembre 2015 : Mayenne à Laval

→ 26 novembre 2015 : Sarthe à Saint-Saturnin

Zoom sur...

→ Sam'aide, nouvelle entreprise adaptée à Mayenne (53)



Sam'aide est une entreprise adaptée basée à Mayenne qui emploie à ce jour 5 salariés en situation de handicap à efficience réduite.

Les activités de production, permettent d'offrir aux salariés des situations professionnelles nécessitant la mobilisation d'aptitudes cognitives et d'habiletés différentes, contribuant ainsi à leur évolution et à leur préparation vers le milieu ordinaire de travail :

- des prestations de magasinage et de préparation de commandes de consommables sanitaires,
- des prestations de préparation et d'assemblage de kits EPI (équipements de protection individuel),
- des prestations de préparation à de la numérisation massifiée,
- des prestations sur site clients.

En savoir plus

→ Projets locaux de coopération entre Pôle emploi et Cap emploi 🔑 capemploi



Depuis plusieurs mois, les Cap emploi de la région et les directions territoriales de Pôle emploi travaillent à l'élaboration de leurs projets locaux de coopération. Dans un premier temps, ils ont conjointement opéré un diagnostic de leurs territoires respectifs à partir des données de Pôle emploi, de Cap Emploi, du Prith et de l'Agefiph.

L'objectif était de définir les besoins et spécificités des territoires pour apporter des réponses adaptées. Grâce à ces diagnostics, les partenaires ont définis les publics cibles prioritaires, les actions à mener en commun, la complémentarité de leurs offres de service à mobiliser, les modalités d'organisation et de pilotage de leur coopération. Fin juin, 3 départements ont rédigé et signé un projet local, il s'agit de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire et de la Mayenne. Les deux autres départements se préparent et signeront leurs accords début juillet.

En savoir plus

→ Etude sur l'attribution de la RQTH par les MDPH : étude réalisée par l'Ansa sur commande de la CNSA - mai 2015



"La ROTH comportant des zones de flou quant à son interprétation, cela se traduit par des questions récurrentes de la part des professionnels, des difficultés en équipes pluridisciplinaire et en CDAPH pour se prononcer sur la RQTH, et in fine des comportements hétérogènes des MDPH."

L'étude a cherché à mieux comprendre les facteurs qui sous-tendent cette hétérogénéité de pratiques, à partir de situations rencontrées par les MDPH et pour lesquelles elles éprouvent des difficultés à se prononcer et/ou pour lesquelles une hétérogénéité de pratiques a été perçue en amont de cette étude.

En savoir plus

→ Les accidents du travail et les maladies professionnelles en région Paysde-la-Loire : analyse de la Direccte Pays-de-la-Loire - juin 2015

La Direccte Pays-de-la-Loire publie une analyse des accidents du travail et maladies professionnelles en Pays de la Loire, sur l'année 2010. Nous retenons:



- En 2010, 39 850 accidents du travail avec arrêt ont été déclarés auprès de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) en Pays-de-la-Loire.
- Les risques d'accidents du travail sont deux fois plus élevés dans l'intérim et la construction. Les hommes, les ouvriers et les jeunes salariés sont nettement plus touchés par les accidents du travail. Avec l'âge, les accidents se concluent plus souvent par des séguelles permanentes.
- Le secteur agricole enregistre 3 686 accidents du travail ayant occasionné au moins une journée d'arrêt de travail.
- Les TMS (troubles musculo-squelettiques) reconnus par la CPAM et la MSA représentent respectivement 90 % et 96 % de l'ensemble des maladies professionnelles pour l'année considérée.

En complément de l'approche statistique et pour une meilleure connaissance des risques professionnels, l'étude s'est enrichie d'informations qualitatives issues de l'activité des préventeurs : signalements de l'inspection du travail en cas de survenance d'un accident du travail grave ou mortel, médecins du travail, CRRMP (comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles), description et résultats du programme de surveillance des maladies à caractère professionnel.

En savoir plus



→ La prestation handicap projet

Depuis 2013, un outil mis en place par l'Agefiph permet d'évaluer la faisabilité du projet professionnel d'un demandeur d'emploi handicapé au regard de son état de santé. Les objectifs de la Prestation Handicap Projet (PHP) sont de :

• vérifier la compatibilité entre le handicap et le projet professionnel et/ou de formation, • repérer le cas échéant les contre-indications médicales liées au métier envisagé. Pour bénéficier de cette prestation, la personne doit avoir identifié un métier, être demandeur d'emploi bénéficiaire de l'obligation d'emploi ou en voie de l'être et s'orienter vers le milieu ordinaire de travail. La PHP a vocation à être mobilisée dans la phase de validation d'un projet professionnel (au cours d'un travail sur l'orientation professionnelle individuel ou collectif). A noter : le bénéficiaire doit être orienté par un des prescripteurs habilités : Cap emploi, Pôle emploi, Mission locale, Boutique de gestion pour entreprendre (BGE) ou le coordonnateur Apprentissage (via le référent handicap du CFA).

_				
⊢n	savo	nir.	n	LIC

Actualités législatives et réglementaires

→ Personnes handicapées : annonce de mesures de simplification - juin 2015



Dans le cadre du "choc de simplification", une démarche visant à l'identification de mesures de simplification a été mise en oeuvre par le Gouvernement. Parmi ces mesures, présentées le 1^{er} juin par le secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat, onze mesures concernent spécifiquement les personnes handicapées.

En savoir plus

→ Rapport du groupe de travail "Aptitude et médecine du travail" : Michel Issindou, Christian Ploton et Sophie Fantoni-quinton - Rapport n°2014-142R - mai 2015



En novembre 2014, la Ministre des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et le Ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social avaient missionné un groupe de travail sur le thème "aptitude et médecine du travail", centré sur la notion d'aptitude et les enjeux qui s'y attachent.

En savoir plus

→ Circulaire Cnav n°2015-31 du 27 mai 2015 relative à la retraite anticipée pour assurés handicapés

Cette circulaire fait le point sur les nouvelles dispositions relatives à la retraite des assurés handicapés:

- Abaissement du taux d'incapacité permanente de 80% à 50%,
- Suppression de la prise en compte de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. La notion de handicap s'entend désormais de la seule incapacité permanente à raison d'un taux au moins égal à 50 %, retenu pour l'AAH ou des équivalences à ce taux (définies dans un arrêté ministériel à paraître, et dans l'attente de la publication de ce texte, des équivalences au taux de 80 %)

En savoir plus

→ Décret n°2015-655 du 10 juin 2015 relatif aux établissements assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés - JO du 13 juin 2015

Le décret du 10 juin 2015 précise les modalités selon lesquelles les entreprises à établissements multiples doivent procéder à la déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH). L'établissement assujetti est ainsi défini par ce décret comme un établissement "dont le chef dispose d'un pouvoir de direction incluant le recrutement et le licenciement du personnel".

En savoir plus

Témoignage d'acteurs

→ Accompagner un stagiaire en situation de handicap en formation Bonnes pratiques du CFP Presqu'île



M. X est âgé de 59 ans. Il possède 40 ans d'expérience dans les métiers de la relation commerciale et en particulier auprès de grossistes en matériel électrique et électrotechnique. Licencié pour inaptitude de son poste de travail en juin 2013, M. X était reconnu travailleur handicapé depuis septembre 2012.

Sur les conseils et l'orientation de sa conseillère Cap emploi, M. X a intégré la plateforme d'orientation professionnelle pour un public BOETH (bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap) au CFP Presqu'île le 13 avril 2015. Cette action, financée par la Région dans le cadre de son programme "Je M'Oriente - Je Me Prépare", a pour objectif d'évaluer les atouts, les difficultés et les contraintes qui influencent l'intégration dans la vie active et d'accompagner à la construction d'un parcours d'accès à l'emploi et à la qualification en élaborant une stratégie adaptée au handicap.

La Plateforme d'orientation professionnelle permet d'alterner une période en centre et une période de mise en situation professionnelle. Souhaitant explorer la piste de vendeur-conseil en bricolage ou en électroménager, M. X a effectué des enquêtes professionnelles et a validé une période de stage de 3 semaines au sein de l'enseigne Carrefour Beaulieu. Les évaluations de stage ont toutes été positives et elles soulignent que M. X a su naturellement intégrer l'équipe. Appliqué et curieux, M.X s'est investi pleinement dans les activités proposées.

Tout au long de cette action, la référente de l'action au CFP Presqu'île a pu accompagner M. X dans l'acceptation de son handicap et elle a travaillé avec lui la façon d'aborder de manière rassurante les contraintes éventuelles liées à son handicap.

A l'issue de la période d'alternance, le responsable du rayon Bazar de Carrefour Beaulieu a proposé à M. X un contrat de professionnalisation en vue de préparer le CQP "employé de commerce" reconnu par la branche de la grande distribution.

Ce contrat en alternance se déroule sur 6 mois à compter du 15 juin 2015. Un dossier de demande d'aide au recrutement a été sollicité avec l'appui du Cap emploi auprès de l'Agefiph.

La formation est un levier essentiel pour l'insertion des personnes en situation de handicap. Par cette aide, l'Agefiph souhaite inciter les entreprises à recruter en contrat de

professionnalisation et ainsi permettre aux personnes en situation de handicap d'acquérir une qualification.

L'aide s'adresse à l'employeur ainsi qu'au salarié. M.X verra le montant de l'aide doublé en raison de son âge (plus de 45 ans).

Pour plus d'information:

https://www.agefiph.fr/Entreprise/Recrutement-et-integration/Aides-au-contrat-de-professionnalisation

La signature de ce contrat de professionnalisation a été le résultat du travail de partenariat mis en place conjointement avec le Cap emploi et le tuteur de stage de M. X.

Pour plus d'informations :

Myriam BRIZOUAL - Référente Handicap - CFP Presqu'île de Saint-Herblain myriam.brizoual@cfp-presquile.com

Le point en chiffres

→ Etat des lieux de l'offre de formation professionnelle continue mise en oeuvre par la Région des Pays-de-la-Loire au titre de la campagne 2013-2014 sur les quatre objectifs : "je m'oriente, je me prépare" (JMO/JMP), "j'acquiers ou développe des compétences clés" (JADCC), "je me qualifie" (JMQ) et "je crée, je reprends une entreprise" (JCJRE)

La population étudiée est l'ensemble des stagiaires entrés en action de formation sur la campagne 2013-2014 et sortis au plus tard le 30 juin 2014.

Parmi les 18 500 stagiaires bénéficiaires de formation pour la programmation 2013-2014, 12 821 ont achevé une des 900 sessions de formation et sont sortis avant le 1er juillet 2014.

- Plus de 5 stagiaires sur 10 se positionnent sur l'objectif de formation "je me qualifie",
- 4 sur 10 sur "je m'oriente, je me prépare"
- Presque 1 sur 10 sur "j'acquiers ou développe des compétences clés".
- "Je crée, je reprends une entreprise" ne concerne que 450 stagiaires.

94 % des bénéficiaires de formation ont accédé à l'une de ces formations via une prescription (contre 85 % pour la programmation 2012-2013), dont, dans 1 cas sur 2, par l'intermédiaire de Pôle emploi et, dans 4 cas sur 10, par l'intermédiaire du réseau des Missions locales. L'origine des stagiaires est fortement concentrée sur deux départements : la Loire-Atlantique (1/3) et le Maine-et-Loire (1/4). Les formations sont principalement suivies dans le département de résidence.

63 % des stagiaires avaient un niveau V ou infra V (avec certaines disparités selon les territoires : 69 % en Mayenne, 72 % dans la Sarthe). La part des stagiaires non qualifiés a augmenté de 2 points entre la programmation 2012-2013 et la programmation 2013-2014 (36 % contre 38 %).

Si on compte presque autant de femmes que d'hommes dans le programme régional de formation (49 % contre 51 %), les objectifs JADCC et JMOJMP attirent plus un public féminin, tandis les hommes sont plus présents dans l'objectif JMQ.

Par ailleurs, l'âge des stagiaires est très variable selon l'objectif visé : de 22 à 37 ans en moyenne pour un bénéficiaire sur deux.

Enfin, 19 % des stagiaires sont sortis de manière anticipée de leur formation (jusqu'à 28 % pour l'objectif JADCC). Le taux d'abandon atteint 12 %. Parallèlement, le taux de certification pour les formations JMQ diffère en fonction des métiers visés (jusqu'à 80 à 90 %). Sur l'ensemble du programme JMQ, moins d'un stagiaire sur trois n'a pas obtenu de certification. En outre, sur cet objectif, 26 % des stagiaires sont en emploi à la sortie de leur formation, et 54 % 6 mois après la sortie de leur formation. Sur l'objectif JCJRE, 59 % des stagiaires sont en emploi 6 mois après la sortie de leur formation (3/4 sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise).

Source : <u>www.orientation-paysdelaloire.fr</u>

Afin d'accéder à l'espace privé du site <u>www.prith-paysdelaloire.org</u>, veuillez vous adresser à la coordination du Prith en envoyant un mail à <u>c-foucher@practhis.asso.fr</u> pour obtenir un identifiant et un mot de passe.



www.prith-paysdelaloire.org

contact.prithpdl@practhis.asso.fr

<u>S'abonner à la newsletter du Prith Pays-de-la-Loire</u> / <u>Se désabonner</u>